

Travaux de mise en conformité non subventionnés

Quel que soit le secteur de votre propriété (séparatif ou unitaire), certains travaux ne sont pas subventionnés :

Type de non-conformité	Projet de mise en conformité	Subvention
Absence de boîte ou regard de branchement en limite de propriété	Mise en place de boîte ou regard de branchement en limite de propriété	Non
Présence de regards mixtes en limite de propriété	Mise en place de boîtes ou regards de branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales (Dans le cas où la déconnexion des eaux pluviales n'est pas envisagée) distinctes	Non
Présence de siphons au sein du regard de branchement	Suppression du siphon et mise en place d'une cunette	Non
Présence de rejets directs d'eaux pluviales sur le sol sur le domaine public	Afin de prévenir les phénomènes de gel au niveau du trottoir, mise en place d'un branchement au réseau d'eaux pluviales par l'intermédiaire d'une gargouille raccordée au caniveau de voirie ou d'un raccordement enterré au réseau d'eaux pluviales territorial	Non
Colonne d'eaux usées apparente	Afin d'éviter des risques pour la salubrité publique, coffrage des colonnes d'eaux usées	Non